

DÉCLARATION AU NOM DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC TAUREAU (ou APLT)

À l'occasion de la rencontre organisée par le promoteur Nouveau Monde le 17 septembre 2016 à St Michel-des-Saints

Préambule : Notre association existe depuis 35 ans et fait partie intégrante de la vie sociale et communautaire de St Michel-des-Saints. Sa mission est de protéger l'environnement naturel du lac Taureau, ainsi que de protéger la qualité de vie des résidents et villégiateurs. Notre association est fière d'avoir contribué à établir le statut de Parc Régional qui entoure le lac Taureau et d'avoir ainsi participé à assoir la réputation de secteur récréotouristique de St Michel-des-Saints.

Relativement à la rencontre d'aujourd'hui et dans les circonstances, l'APLT déclare qu'elle ne peut être favorable au projet de développement d'une mine de graphite à ciel ouvert à proximité de St-Michel-des-Saints, ceci pour les raisons suivantes :

CONSIDÉRANT QUE le projet de mine de graphite à ciel ouvert aux portes de St Michel-des-Saints, proposé par le promoteur Nouveau Monde, consisterait réellement en une <u>destruction complète de l'environnement naturel</u> sur un large secteur situé à proche distance du village et en conséquence aurait des impacts physiques, biologiques et humains importants et irréversibles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comporte des risques majeurs de contamination des eaux de surface et souterraines à court, moyen et long terme, que les impacts du rabattement des eaux souterraines sur l'eau potable et les puits peuvent être graves, et que le rejet des eaux potentiellement contaminées se ferait dans le bassin versant de la rivière Matawin et du lac Taureau;

CONSIDÉRANT QUE les poussières générées par les procédés d'extraction, de transport et de traitement du minerai de graphite comportent des risques importants pour la santé, d'abord pour les travailleurs de la mine qui seront constamment exposés à ces poussières (tel que cela est identifié dans la banque de données de la CSST), mais aussi pour la population du village. En effet, la propagation des poussières vers le village sera facilitée par les vents dominants, ce qui risquera de créer des problèmes de santé graves et

permanents, et principalement pour les enfants qui sont les plus à risque de souffrir de problèmes causés par la contamination de l'air.

CONSIDÉRANT DE PLUS QUE les leçons tirées de l'expérience de plusieurs mines à ciel ouvert au Québec montre que les sociétés exploitantes sont peu portées à respecter les normes environnementales, normes que le gouvernement se montre incapable de faire respecter, et les problèmes à la mine de Malartic en sont un exemple frappant;

CONSIDÉRANT QUE, À TITRE D'EXEMPLE, la Chine, 1er producteur mondial de graphite, a récemment fermé une douzaine de mines de graphite compte tenu du fait que l'air et l'eau sont maintenant souillés, ce qui inquiète les autorités relativement à la santé des populations.

CONSIDÉRANT QUE un tel projet de mine à ciel ouvert aux portes de St Michel-des-Saints transformerait une belle région touristique en une zone minière et industrielle, ce qui porterait une atteinte grave à la réputation de région récréotouristique naturelle, et ce qui risquerait d'entrainer une baisse importante de l'économie liée à ces activités, ainsi qu'une chute de la valeur foncière des propriétés de villégiature et des résidents de St Michel;

CONSIDÉRANT PAR AILLEURS QUE la rencontre d'aujourd'hui organisée par le promoteur fait partie d'un processus obligatoire selon les exigences du ministère de l'environnement dans ses « Directives pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement », et que l'APLT croit qu'elle n'est en aucun cas une opportunité pour le promoteur de réellement informer la population sur les dangers et risques d'un tel projet.

CONSIDÉRANT FINALEMENT QUE la présente rencontre pourrait être le début de mise en place du « comité de co-conception » que le promoteur veut établir pour l'aider dans la conception de son projet, et que toute participation à ce comité de co-conception risque de devenir synonyme d'acceptation du projet;

EN FOI DE QUOI et compte-tenu de la structure de cette consultation, *l'Association pour la Protection du Lac Taureau* (*APLT*) ne souhaite pas participer plus longtemps à cette rencontre qui ne permet pas, selon nous, d'entendre les enjeux réels associés à ce projet de mine à ciel ouvert.

EN CONCLUSION, au nom de tous ceux et celles qui ont eu la chance de profiter de ce joyau qu'est le parc régional du Lac Taureau et sa région environnante, et pour s'assurer qu'ils le pourront encore longtemps, nous réaffirmons notre ferme opposition au projet de mine de graphite à ciel ouvert aux portes de Saint-Michel-des-Saints. Ce projet est une menace directe et irréversible à l'intégrité du territoire naturel, à la santé de la population, ainsi qu'à l'avenir récréotouristique de notre belle région «Aventure Nature».

Président de l'APLT – Association pour la protection du lac Taureau 17 septembre 2016